ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

DÉPARTEMENT DE LA FORMATION, DES FINANCES ET DE LA DIGITALISATION
SERVICE DES CONTRIBUTIONS

ANNEXE

Détermination des dépenses faites pour constructions nouvelles, améliorations ou plus-values

Références: (A reporter de la déclaration)

No .....
Dossier traité par: .....

Nom et prénom: .....

Veuillez indiquer, **dans l'ordre chronologique**, le détail de vos dépenses pour constructions nouvelles, améliorations ou plus-values dès la date d'acquisition. Lorsque les factures comportent de telles dépenses mais aussi des frais d'entretien, il s'agira de les répartir par nature à l'aide de la notice spéciale (points 4.1, 5, 6 et 9) ou en fonction des quotes-parts retenues par le service des contributions lors de la détermination des frais d'entretien déductibles du revenu.

Les pièces justificatives doivent être annexées au présent document.

No pièce	Date factures	Entreprise / nature des travaux	Répartition des dépenses immobilières							
			Total Fr.	Dépenses d'amélioration		Dépenses en vue d'économies d'énergie		Dépenses d'entretien	
Report									

Références: (A reporter de la déclaration)

No .....
Dossier traité par: .....

Nom et prénom: .....

No pièce	Date factures	Entreprise / nature des travaux	Répartition des dépenses immobilières							
			Total Fr.	Dépenses d'amélioration		Dépenses en vue d'économies d'énergie		Dépenses d'entretien		
Report										
Total										

Part des dépenses pour économies d'énergie considérées comme amélioration (2/3)

Total des dépenses d'amélioration
(à reporter sous chiffre 13, lettre c de la déclaration)